GUIDE D'INFORMATION SUR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ACQUIS (RAC)

La reconnaissance d'acquis (RAC) est une démarche qui permet à une personne étudiante de faire reconnaitre sa formation, ses connaissances ou son savoir-faire acquis à l'extérieur du cheminement régulier de son programme. Cette reconnaissance a pour objectif d'éviter à une personne d'avoir à reprendre des apprentissages qu'elle possède déjà et ainsi favoriser son développement et sa réussite académique. Prenez note que l'étude d'une demande de reconnaissance d'acquis doit tenir compte des différentes composantes des cours visés par la demande, soit les objectifs, le contenu, les approches pédagogiques et les méthodes d'évaluation de chaque cours.

Dans le cadre du programme de premier cycle en travail social, 3 types de RAC peuvent être déposées, soit 1) les RAC pour les cours obligatoires, y compris les stages de formation pratique 2) les RAC pour les cours optionnels.

Le processus de RAC s'amorce après l'admission, au moment de l'inscription. Vous trouverez ci-dessous des précisions utiles ainsi que des liens vers les formulaires à utiliser pour transmettre votre demande.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Prenez note qu'il est nécessaire d'être inscrit·e au sein du programme pour que nous procédions à l'étude des RAC.

Les demandes de RAC doivent être transmises pour l'ensemble des cours que vous souhaitez vous faire créditer, en raison des règles qui encadrent le processus (cf. règlement des études de premier cycle).

Des frais sont associés aux RAC lorsque celles-ci sont acceptées (cf. informations données par le Registrariat pour plus de détails).

Document rédigé par Gonin (dir.) et Vallé (AGÉ), 2023; révisé par Chesnay (dir) et Bilodeau(AGÉ) (2025)

RECONNAISSANCES D'ACQUIS DE COURS OBLIGATOIRES

DEC TTS

Pour les personnes ayant un ***DEC TTS***, les cours TRS1025, TRS1035 et TRS4001 (9cr) sont reconnus. Une fois votre inscription complétée, vous devez écrire à l'adresse bac.travail.social@uqam.ca pour indiquer que vous avez complété un DEC TTS. À l'exception de ce courriel, aucune autre démarche administrative ne sera à compléter : les cours vous seront crédités.

Si le DEC TTS a été suivi il y a plus de 10 ans, des justificatifs d'expériences de travail ou de formation continue dans le domaine de l'intervention sociale dans les 10 dernières années seront demandés.

COURS OBLIGATOIRES SIGLÉS TRS RÉALISÉS À L'UQAM

Les cours obligatoires TRS réalisés à l'UQAM avant l'admission au baccalauréat en TS seront automatiquement intégrés dans la grille de cheminement, sauf s'ils ont été réalisés il y a plus de 10 ans.

COURS OBLIGATOIRES EN TRAVAIL SOCIAL RÉALISÉS DANS UNE AUTRE UNIVERSITÉ AU QUÉBEC

Les équivalences de cours en travail social suivis dans une autre université québécoise, moins de 10 ans avant l'admission à l'UQAM et avec des résultats égal à C ou plus seront étudiées. La liste des cours reconnus peut être consultée sur le site de https://travailsocial.uqam.ca/etudiants-actuels/. Le formulaire devra être rempli et envoyé à l'adresse bac.travail.social@uqam.ca, avec les plans de cours des cours suivis. Le relevé de notes officiel doit être joint à la demande et envoyé au Registrariat par voie électronique (BCI). Le dossier ne pourra être traité si nous n'avons pas reçu le plan de cours ou que le relevé de notes officiel n'est pas au dossier.

EXPÉRIENCES PERTINENTES EN INTERVENTION (AVEC LES FAMILLES, LES GROUPES) OU EN ACTION COMMUNAUTAIRE

Les personnes étudiantes qui ont des expériences pertinentes en intervention avec les familles, les groupes ou en action communautaire pourront soumettre une demande de reconnaissance d'acquis sur la base de l'expérience pour les cours de méthodologie de l'intervention, soit le TRS2290, TRS2650 et le TRS2750. Prenez note qu'un formulaire par

cours doit être soumis. Pour les RAC pour ces cours, 3 conditions minimales doivent être remplies, soit :

1. L'expérience pour laquelle l'on demande une équivalence de cours doit être dans le champ du travail social et être d'une durée d'au moins un an à raison de 1500 heures au total. Une attestation de l'employeur est exigée. *Une même expérience ne peut servir à la reconnaissance de deux cours différents.*

2. L'expérience doit inclure une formation structurée d'au moins 20 heures portant sur le sujet du cours demandé en équivalence. Une attestation de formation et un plan détaillé de la formation sont exigés.

3. La personne étudiante doit démontrer dans un texte en quoi son expérience et la formation qu'il.elle lui ont permis d'atteindre les objectifs du descripteur officiel du cours visé.

Les cours de formation pratique FP1 (TRS 4001) et FP2 (TRS5001, TRS5002) peuvent être l'objet d'une demande de RAC. Ces demandes doivent être transmises à placement.stage.bts@uqam.ca lors de la session d'automne qui précède les stages. Ainsi, pour la FP1 (TRS4001), la demande est à transmettre à la session d'automne de la première année si vous étudiez à temps plein. Pour la FP2 (TRS5001 ou 5002), la demande est à transmettre à l'automne de la 2e année si vous étudiez à temps plein. Pour plus d'information, vous pouvez consulter les formulaires pour la FP1 (TRS 4001), ainsi que la FP2 (TRS 5001 ouTRS5002).

RECONNAISSANCES D'ACQUIS DE COURS OPTIONNELS

DEC TECHNIQUES EN LIEN AVEC LE TRAVAIL SOCIAL

Pour les personnes qui ont obtenu un DEC technique ayant un lien avec le travail social (ex. : éducation spécialisée), 1 cours optionnel (3 crédits) sera reconnu. Une fois votre inscription complétée, vous devez envoyer le formulaire à l'adresse bac.travail.social@uqam.ca.

Si le DEC technique a été suivi il y a plus de 10 ans, des justificatifs d'expériences de travail ou de formation continue dans le domaine de l'intervention sociale dans les 10 dernières années seront demandés.

AUTRES COURS RÉALISÉS À L'UQAM

Les cours d'autres disciplines qui ont été réussis à l'UQAM il y a moins de 10 ans avant l'admission au programme pourront être comme cours optionnels, jusqu'à concurrence de 4 cours hors département.

COURS RÉALISÉS DANS UNE AUTRE UNIVERSITÉ AU QUÉBEC

Les cours suivis dans une autre université il y a moins de 10 ans pourraient vous être crédités. Le formulaire devra être envoyé à bac.travail.social@uqam.ca.

Document rédigé par Gonin (dir.) et Vallé (AGÉ), 2023; révisé par Chesnay (dir) et Bilodeau(AGÉ) (2025)